

## Marie Moret à Fumouze frères, 20 mars 1900

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Fumouze frères, 20 mars 1900,  
1900-03-20

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN  
(UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54725>

### Informations sur le document source

CoteFamilistère de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation2 p. (370r, 371v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [20 mars 1900](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Fumouze frères](#)

Lieu de destination 78, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris

# Description

RésuméMarie Moret signale deux erreurs commises dans la livraison des produits commandés par sa lettre du 15 février 1900 : elle a reçu six savons antiseptiques au lieu des douze commandés et six boîtes de camphre en grumeaux au lieu des trois commandées. À son crédit de 2,75 F, Marie Moret ajoute un chèque de 27,60 F pour solder une nouvelle commande de produits de soin et d'hygiène : glycérine d'amidon, savons antiseptiques, poudre de savon antiseptique, camphre, brosses à dents.

## Mots-clés

[Critiques](#), [Finances personnelles](#), [Hygiène](#)

Personnes citées[Offroy et Cie](#)

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Nîmes, 20 mars 1910

14 rue Gardaloue

Messieurs Tumouze,

Une double erreur a été commise dans l'envoi des marchandises qui m'ont été adressées de chez vous, le 20 février dernier, en échange de mon chèque de 36,50.

1<sup>e</sup> au lieu de me livrer 12 serous antiseptiques en deux boîtes, on ne m'a livré que 6. Mais + quantité de ce chef

ce qui ramène les valeurs livrées à 31,50

2<sup>e</sup> Mais on m'a envoyé 6 boîtes au lieu de 5 soit en plus (à raison de 8,75) une valeur de 2,25

en tout à reporter sur 33,75

Report 33,75  
montant des valeurs  
vérifiées, manquant : 2,75  
pour atteindre le  
taux du chèque de 36,50

La différence à mon  
crédit chez vous 2,75  
j'en ajoute le chèque  
chèques N° 271632, valeur 27,60  
sur M. Offroy & Cie, —  
ce qui fait un total de 30,35  
et nous voilà de nouveau  
bien envoi en charge  
francs grande vitesse à  
domicile comme d'habitude.  
les objets suivants :

- 1 Kilogr. Glycerolé  
d'amidon 4,75
- 12 serous antiseptiques  
en 2 boîtes à 5 10,00
- à reporter 14,75

report - 14.79

- 6 boîtes poudre sulfon  
antiseptiques si vous  
m'avez. J'en mèque  
le prix sans rectifi-  
cation 10.79  
à l'avis de l'assurance = 6.<sup>t</sup>
- 3 paquets de camphre  
de chaque 150 gr.  
à 1.<sup>t</sup> 20 - 3.60
- 6 brosses à dents semi-  
plates à tête que nous  
avons acheté seulement  
ajoutée au dernier  
envoi, et tout ce  
suppose le prix être  
le moins que celui des  
brosses de fabrique,  
soit à 1. - 6.<sup>t</sup>

Total 30.35

conforme au montant

Des valeurs ci-dessous  
enumérées : le chien  
ce-joint valeur 27.<sup>t</sup> 60  
et le crédit chez nous 2.<sup>t</sup> 79  
Ensemble 30.35

Ainsi je vous prie,  
Monsieur, l'assurance  
de toute ma considéra-  
tion

Marie Gedin )

14 rue Bairdaloue

Nîmes ( Gard )